

Cette mesure accorde au gouvernement, principalement par le biais des décrets, le contrôle des sociétés d'État, c'est-à-dire cet instrument merveilleux grâce auquel l'administration libérale a pu créer des sinécures afin de caser ses meilleurs amis tout en volant le Trésor public et en faisant payer les Canadiens ordinaires. Ce sont surtout ces deux sujets de préoccupation qui nous ont conduits, mes collègues et moi, à nous opposer aussi farouchement à ce projet de loi. Je sais que cette mesure vise à contrôler les sociétés d'État. C'est écrit noir sur blanc à l'article 1. Mais tout de suite après nous apprenons que ce contrôle va s'exercer par décret. Le gouvernement interviendra énormément par le biais des décrets alors que le Parlement devra demeurer coi.

La dernière fois que j'ai parlé de ce projet de loi, monsieur le Président, j'ai dit que si l'on considérait qu'il obligeait les sociétés d'État à rendre des comptes, il fallait se demander à qui, si ce n'est au Parlement? Au gouverneur en conseil. C'est lui qui a le pouvoir de nommer et de fixer la rémunération.

Fait intéressant, la brochure du gouvernement sur les sociétés d'État et les autres organismes commerciaux du gouvernement du Canada, parue en mars 1984, contient une énumération des différentes caractéristiques des sociétés d'État, mais elle passe la rémunération des cadres sous silence. On nous dit que tous ces renseignements sont secrets et sacro-saints. Ils doivent rester confidentiels. Pourquoi? Parce que le public serait alarmé de savoir ce que gagnent certains cadres de ces sociétés, de savoir ce qu'on va puiser dans le Trésor public et dans les poches des contribuables, pour mal administrer les affaires des sociétés.

Un gros problème qui n'échappe certainement pas aux députés libéraux, c'est l'absence de motivation à être productif ou à réduire les frais. Les membres du conseil d'administration ne sont pas incités à s'occuper des avoirs de ces sociétés avec autant de soin qu'ils le feraient pour leurs propres affaires. C'est pourquoi il n'y a pas d'autre intérêt que le traitement versé à ces hauts fonctionnaires, à ces quasi-fonctionnaires nommés par le gouverneur en conseil à des postes où le traitement annuel peut atteindre \$227,900. Ils peuvent recevoir en outre des primes.

Nous avons entendu parler du marasme financier de Canadair et de De Havilland, et nous apprenons par ailleurs que certains cadres de ces sociétés aéronautiques recevaient une prime de plus de \$115,000. Pour quoi? Pour réaliser des pertes. Je suppose que la réponse des représentants du gouvernement, c'est que si ces primes n'avaient pas été versées, les pertes auraient encore été plus fortes. Monsieur le Président, lorsqu'une société d'État fait concurrence à des sociétés privées, elle n'est pas incitée à produire les bénéfices que l'on attend d'une entreprise privée. Dans le secteur privé, les profits produisent des richesses qui permettent au gouvernement de percevoir des taxes et des impôts et de rendre certains services. Les sociétés d'État jouent un rôle de frein, au lieu d'apporter des richesses et de contribuer à la croissance du pays. C'est à cause de cela et des sinécures offertes aux personnes nommées

Administration financière—Loi

à certains postes que nous tenons tellement à surveiller vraiment les sociétés d'État et à les obliger à nous rendre des comptes, mais il n'en est pas question dans ce projet de loi.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je ne peux pas dire que c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour la deuxième fois afin de parler de ce projet de loi. Le parti libéral se plaît à retarder l'adoption de mesures législatives valables qu'appuient les députés des deux côtés de la Chambre. En fait, nous souhaitons vivement l'adoption d'un projet de loi visant à augmenter le supplément de revenu garanti que touchent les personnes âgées vivant seules. Cependant, j'ai l'impression que le gouvernement se propose d'en retarder l'adoption jusqu'à la fin de la session au cas où il y aurait des élections, puis il prétendra hypocritement que quelqu'un d'autre a empêché l'adoption du projet de loi. Or nous sommes disposés à l'adopter n'importe quand.

● (1600)

La mesure à l'étude porte sur les sociétés d'État. Je me suis renseigné sur l'historique des sociétés d'État au Canada. On peut se demander pourquoi il s'en crée de nouvelles chaque année. C'est probablement à cause de la mentalité du premier ministre (M. Trudeau), du ministre des Finances (M. Lalonde) et du président du Conseil du Trésor (M. Gray). En effet, chaque fois qu'une société privée traverse une passe difficile, ces messieurs éprouvent un certain plaisir par anticipation, car ils y voient une occasion en or de la racheter pour en faire une société d'État. Avec leur intelligence supérieure, ils pensent être capables de rentabiliser l'entreprise. Certains des députés du gouvernement assis sur les premières banquettes se comportent davantage comme de hauts fonctionnaires que comme des représentants du peuple. Les personnes de ce genre pensent parfois qu'elles auraient fait fortune si elles avaient travaillé dans le secteur privé plutôt que pour le gouvernement. C'est pourquoi elles tentent de confirmer cette hypothèse en se servant de Canadair, du CN et d'autres sociétés, mais les résultats sont extrêmement décourageants jusqu'à présent.

Nous nous demandons depuis plus de dix ans s'il faudrait prendre des mesures pour interrompre la prolifération des sociétés d'État. La plupart des gens conviennent qu'il faudrait clarifier la raison d'être de ces sociétés et les obliger à rendre des comptes. Toutefois, ces besoins ne semblent jamais se concrétiser dans un projet de loi. Notre parti a proposé de soumettre le présent projet de loi à un moratoire de six mois parce que, une fois de plus, le gouvernement n'a pas réussi à s'attaquer au véritable problème que posent les sociétés d'État qui appartiennent en tout ou en partie au gouvernement du Canada.

Je voudrais rappeler certains propos d'un ancien député très éminent, l'honorable Robert Stanfield. Le 26 mars 1973, les libéraux venaient de présenter un projet de loi créant la Corporation de développement du Canada. A l'époque, M. Stanfield a déclaré ceci: